  

**La répression anti-syndicale continue au ministère du travail**

Paris, le 3 mai 2018

Le Ministère du Travail, censé être garant du respect du droit syndical dans les entreprises de droit privé, continue à prendre des sanctions disciplinaires contre des militants syndicaux de ses services en répression de l’exercice de leur activité syndicale.

Dernière attaque en date, quatre militants CGT et SUD se sont vus informés par courrier recommandé daté du 16 avril de l’ouverture d’une procédure disciplinaire à leur encontre.

**Que leur reproche-t-on ?**

Tout simplement d’avoir « *perturbé une réunion de service* » en la « *transformant en espace de revendications* », notamment en « *déployant une banderole* ». En un mot, ces militants sont coupables d’avoir manifesté et interpellé la direction sur la situation des services le 13 février dernier lors d’un « moment de convivialité » organisé par la direction de l’Unité Départementale de Seine et Marne au sein d’une entreprise privée, la société SAFRAN.

**Cette nouvelle répression antisyndicale s’inscrit dans un contexte déjà lourd depuis l’arrivée de Muriel PENICAUD à la tête du ministère du travail.**

Le 14 décembre dernier une militante syndicale SUD passait en CAP disciplinaire pour avoir répondu à un journaliste lors d’un rassemblement. Quelques temps auparavant deux militants CGT recevaient un blâme pour avoir participé à une action en défense des salariés sans-papiers. Ces exemples sont loin d’être exhaustifs. De fait les procédures disciplinaires et autres rappels à l’ordre à l’encontre de syndicalistes se multiplient et s’accélèrent !

Par la multiplication des poursuites, le ministère manifeste aujourd’hui clairement sa volonté de museler la liberté d’expression syndicale.

En sanctionnant les militants pour s’être exprimé ou avoir manifesté, le ministère porte atteinte au fondement même du droit syndical et à l’expression même d’un syndicalisme de lutte susceptible de contester les réformes successives et les suppressions de postes continues que nous subissons depuis des années.

Car à l’heure où les services sont exsangues, encore 239 suppressions de postes prévues en 2018, la seule réponse de l’administration PENICAUD est bien la répression systématique de ceux qui résistent.

**Nos organisations syndicales dénoncent avec force cette volonté de faire taire toute contestation !**

Nous n’admettrons jamais que les militants soient poursuivis à titre personnel pour avoir défendu un service public au service des travailleurs ou combattu les orientations régressives du gouvernement.

Nous exigeons l’arrêt des intimidations et décisions disciplinaires discriminatoires prises à l’encontre des militants.